

Charte éthique et valeurs de l'Eipsho

(École Internationale de Psycho Sexologie Holistique)

Préambule

L'Eipsho forme des praticiens en psycho-sexologie et psychotraumatologie, capables d'accompagner avec professionnalisme, humanité et responsabilité.

Cette charte affirme les valeurs qui guident nos enseignements et qui doivent inspirer la pratique de chaque praticien·ne formé·e à l'école.

1. Les valeurs fondamentales de l'Eipsho

- **Respect de la dignité humaine** : chaque personne mérite d'être accueillie dans son intégrité, sans jugement, sans discrimination, avec bienveillance et écoute.
 - **Bien-être et sécurité** : l'accompagnement vise toujours l'intérêt et le mieux-être du consultant, dans un cadre protecteur, clair et sécurisant.
 - **Authenticité et humanité** : la relation thérapeutique s'appuie sur une alliance sincère, fondée sur la confiance, la transparence et le respect mutuel.
 - **Responsabilité et éthique** : le praticien agit en conscience de ses limites, respecte son champ de compétence et s'abstient de toute attitude abusive, financière, émotionnelle ou sexuelle.
 - **Transmission et rigueur** : l'Eipsho transmet des savoirs et outils validés et cohérents, intégrés dans une démarche clinique et interdisciplinaire.
 - **Ouverture et inclusion** : nous reconnaissons et accueillons la diversité des cultures, des croyances, des identités et des parcours de vie.
 - **Confidentialité** : toute information partagée par le consultant reste protégée et confidentielle, dans le respect des cadres légaux.
-

2. Règles d'éthique professionnelle

1. **Alliance thérapeutique** : la relation praticien·ne/consultant·e repose sur le respect, l'écoute et la clarté du cadre.
 2. **Absence d'abus** : aucun acte ou comportement à caractère sexuel ou violent n'est toléré dans le cadre de la thérapie.
 3. **Compétence et formation continue** : le praticien s'engage à maintenir et développer ses compétences par une formation régulière et une supervision.
 4. **Responsabilité des pratiques** : le praticien choisit ses méthodes avec discernement, en veillant à leur cohérence, à leur sécurité et à leur pertinence clinique. Les pratiques ne doivent en aucun cas relever du divertissement, de la manipulation ou d'un système de croyances dogmatique.
 5. **Clarté et transparence** : les informations données aux consultants (méthodes, durée, tarifs, possibilités de remboursement) doivent être communiquées dès le début de l'accompagnement.
 6. **Respect des diversités** : le praticien accueille chaque personne dans le respect de son orientation sexuelle, de son identité et de son expression de genre. Il s'interdit toute pratique de type « conversion » ou visant à modifier ou empêcher une orientation ou une identité.
 7. **Respect de la liberté** : le consultant garde toujours le droit de mettre fin à son suivi, de demander un autre avis ou de consulter un autre professionnel.
 8. **Interdisciplinarité** : le praticien collabore avec d'autres professionnels si la situation du patient le requiert, dans l'intérêt de ce dernier.
-

3. Engagement envers la société

- Contribuer à diffuser une information juste et accessible sur la santé sexuelle et psychotraumatique.
 - Favoriser l'accessibilité des soins, dans le respect des réalités sociales et financières de chacun·e, sans pour autant imposer une pratique gratuite ou dévalorisée du métier.
 - Refuser toute pratique coercitive ou attentatoire aux droits fondamentaux.
 - Promouvoir une vision de la sexualité respectueuse, libre et éclairée.
-

4. Confidentialité et recherche

- Les données des consultants sont confidentielles, protégées et ne peuvent être utilisées qu'avec leur consentement écrit.
 - En cas de recherche ou d'enseignement, l'anonymat et le respect des personnes sont garantis.
 - Tout participant à une recherche a le droit de se retirer librement et à tout moment.
-

5. Responsabilité des membres de l'Eipsho

Les étudiant·es et praticien·nes formé·es à l'EIPSHO s'engagent à respecter la présente charte dans leur pratique professionnelle.

Le fait d'avoir suivi une formation au sein de l'EIPSHO ne vaut pas validation permanente de la pratique professionnelle de la personne formée. Chaque praticien·ne reste pleinement responsable de son cadre, de ses choix d'accompagnement, de sa communication, de ses limites de compétence et de son respect des règles légales, éthiques et déontologiques applicables à son activité.

En cas de manquement éthique grave ou répété porté à la connaissance de l'école, l'EIPSHO se réserve le droit de retirer la personne concernée de ses supports de communication, de ses recommandations, de son éventuelle liste de praticien·nes formé·es, ou de préciser qu'elle ne cautionne pas la pratique concernée.

En signant cette charte, je m'engage à respecter les principes et valeurs de l'EIPSHO dans ma pratique professionnelle.

En signant cette charte, je m'engage à respecter les principes et valeurs de l'Eipsho dans ma pratique professionnelle.

Prénom, Nom :

Date : _____ à :

Signature :